



ACCORD REGIONAL

Entre

Prism'emploi Grand Est

sise 7, rue Mariotte 75017 Paris

Représenté par sa Présidente : Madame Estelle MEYER

Ses Vice-présidentes : Mesdames Katy LABALETTE et Angèle BLANCHARD

&

Pôle emploi Grand Est

sise 27 rue Jean Wenger Valentin - Le Lawn - 67030 Strasbourg cedex

Représenté par son Directeur Régional, Monsieur Philippe SIEBERT

D'autre part,

- VU le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-2 à R.5312-26,
- VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- VU la convention tripartite signée entre Pôle emploi, l'Etat et l'UNEDIC, pour la période 2019-2022,
- VU l'accord-cadre national entre Pôle emploi et Prism'emploi signé le 12 mai 2021

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En 2021, selon les dernières estimations, l'économie française a retrouvé une croissance de +7% après -8% en 2020.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

En 2021, la région Grand Est comptait 58 774 salariés intérimaires en ETP. L'emploi salarié régional a progressé de 16,8% par rapport à 2020, selon la Dares.

Dans ce contexte, Pôle emploi Grand Est et Prism'emploi Grand Est souhaitent renforcer la collaboration installée depuis plusieurs années.

Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

LES PARTENAIRES

Pôle emploi Grand est

Pôle emploi est un acteur majeur du marché de l'emploi ou il s'investit pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les collaborateurs de Pôle emploi œuvrent au quotidien pour être le trait d'union entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur une offre de services simplifiée, issue du projet stratégique 2018-2022, et sur un réseau de partenaires qui s'investissent sur les territoires au plus près des besoins.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation en Grand Est s'appuie sur 75 agences locales et plus de 4000 collaborateurs en vue d'atteindre six objectifs essentiels pour l'emploi :

Six missions essentielles

1 • Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2 • Prospecter et mettre en relation

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l'évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

3 • Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

54 • Indemniser

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

65 • Maîtriser les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

76 • Relayer les politiques publiques

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l'État, les collectivités territoriales et l'Unédic.

Pôle emploi Grand Est en quelques chiffres*

- Un réseau de 75 agences et points relais et plus de 4000 conseillers
- 560 conseillers dédiés à la relation entreprise
- 85,2 % des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi
- 512 920 offres régionales diffusées sur le site de pole-emploi.fr
- 316 100 de retours à l'emploi
- 75,3 % des demandeurs d'emploi satisfaits des services de Pôle emploi
- 4780 événements #Tousmobilisés réalisés en 2021

*Chiffres à fin 2021

Prism'emploi Grand Est

Prism'emploi Grand Est est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim en Grand Est. 887 agences d'emploi sont présentes en Grand Est.

Quatre principales missions :

- ***Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi***

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- ***Représenter la profession***

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)

- ***Informier les entreprises adhérentes***

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- ***Négocier les accords de la branche du travail temporaire***

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

Chiffres clefs 2021 - Activité des agences d'emploi en Grand Est

Intérim

- 58 774 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité

Grands secteurs d'activité	Nombre d'ETP sur 2021	Evolution 2021-2020	Part de l'emploi intérimaire en 2021
Industrie	26 514	21,7%	45%
BTP	9 580	16,2%	16%
Commerce	5 524	12,9%	9%
Transports	7 679	43,4%	13%
Services	9 477	-5,4%	16%
Total	58 774	16,8%	100%

Source Dares

137 183 ~~310~~ CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et février 2022 en France

Recrutement

6 216 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés par les agences d'emploi de Grand Est pour le compte de leurs entreprises clientes, soit 8% de l'ensemble des recrutements au niveau national.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Article 1 : Objet de l'accord

Pôle emploi et Prism'emploi s'associent pour consolider et renforcer le partenariat existant. Il s'agit de développer les relations entre les agences Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, et d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Le présent accord porte sur les modalités d'association de moyens décidées par les parties signataires afin d'apporter aux demandeurs d'emploi, aux entreprises et aux territoires des services complémentaires.

A ce titre, cet accord a trois principaux objectifs :

- agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,
- et de façon générale, développer les synergies territoriales entre les réseaux des parties signataires.

Article 2 : Axes de collaboration

Axe 1 : Développer les relations entre les réseaux des Pôle emploi et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Grand Est

- Améliorer la connaissance réciproque des offres de service des Pôle emploi et des agences d'emploi. Pôle emploi Grand Est et Prism'emploi Grand Est s'engagent à désigner un interlocuteur régional.
- Organiser au niveau régional une réunion d'échanges par an afin d'analyser les données statistiques du marché du travail (Enquête BMO, Données Pôle emploi sur l'offre et la demande, Baromètre Prism'emploi Grand Est...), ainsi que les besoins des territoires ...
- Présenter les offres de service de Pôle emploi ainsi que celles des agences d'emploi

Pôle emploi Grand Est s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi Grand Est les coordonnées des Directeurs territoriaux et des référents conseillers-entreprises
- Organiser des réunions d'information avec les conseillers de Pôle emploi pour présenter les activités intérim, CDI intérimaire et recrutement des agences d'emploi, le statut du salarié intérimaire...
- Intervenir à la demande de Prism'emploi Grand Est à l'occasion de réunions d'information pour présenter ses outils et ses services (offre de service en ligne, modalités d'accès à la banque de profils...) ou de réunions thématiques sur des sujets tels que l'indemnisation des demandeurs d'emploi

Prism'emploi Grand Est s'engage à :

- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi Grand Est pour présenter les activités et données quantitatives (intérim, CDI intérimaire, recrutement), le statut du salarié intérimaire, les dispositifs de formation spécifiques au TT, le Fonds d'action sociale du travail temporaire -FASTT) ...
- Convier un représentant de Pôle Emploi Grand Est à l'occasion d'une réunion d'information avec les agences d'emploi adhérentes.
- Informer Pôle emploi de la publication des études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement sur le site observatoire-interim-recrutement.fr

Axe 2 : Optimiser la complémentarité des actions déployées en faveur de l'accompagnement vers l'emploi

Pôle emploi Grand Est et Prism'emploi Grand Est s'engagent à :

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec AKTO, l'OPCO de la branche, afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POEC, POEI, AFPR, etc.) ;
- Construire des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs pour renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi notamment des jeunes peu qualifiés.

Pôle emploi Grand Est s'engage à :

- Informer Prism'emploi des journées, salons, forum emploi intérim organisés ou co-organisés par Pôle emploi

- Informer et/ou accompagner les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et/ou en situation de handicap en leur proposant des parcours sans couture intégrant des missions d'intérim sur des métiers en tension.

Prism'emploi s'engage à :

- Promouvoir auprès de ses agences d'emploi adhérentes les manifestations organisées par Pôle Emploi (forums, journées emploi, actions de recrutement, actions de promotion...)

Une attention particulière sera portée par les deux parties à l'accompagnement vers l'emploi des ex-transfrontaliers et des personnes en situation de handicap ainsi qu'à la sécurisation de leurs parcours professionnels. Un groupe de travail sera créé à cet effet afin d'analyser les actions qui pourront être mises en place.

Axe 3 : Agir ensemble sur les offres difficiles à pourvoir

Pôle emploi Grand Est et Prism'emploi Grand Est s'engagent à :

- Co-organiser des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement ont été identifiés (forum intérim, jobdating...)
- Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en proposant notamment la « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) et la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour répondre à des postes difficiles à pourvoir.

Article 3 : Pilotage, suivi et durée de l'accord

Un comité de pilotage de l'accord se réunira annuellement. Il est constitué des signataires de l'accord ou de leur représentant.

Le comité de pilotage établira un bilan annuel et évaluera la mise en œuvre des engagements de l'accord. Il recensera notamment la mise en œuvre des actions communes et le nombre d'actions régionales et locales.

Les référents de la convention sont :

- Pour Pôle emploi, la responsable du service partenariat et l'adjoint du Directeur des opérations
- Pour Prism'emploi Grand Est, la chargée de mission Action Territoriale Nord-Sud Est

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Article 4 : Protection des données à caractère personnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

Article 5 : Durée

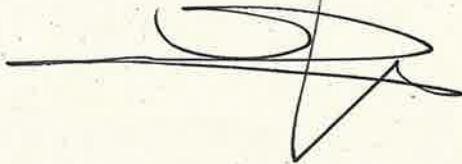
Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.
Il ne peut être renouvelé par tacite reconduction.

Article 6 - Litiges et résiliation

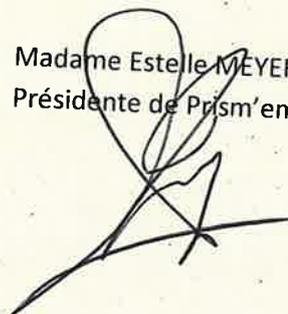
La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de six mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait à Strasbourg, le 12 mai 2022, en deux exemplaires

Monsieur Philippe SIEBERT
Directeur régional Pôle emploi Grand Est



Madame Estelle MEYER
Présidente de Prism'emploi Grand Est



Madame Katy LABALETTE
Vice-présidente Prism'emploi Grand Est



Madame Angèle BLANCHARD
-Vice- présidente Prism'emploi Grand Est



Annexes relatives à la mise en œuvre de l'Accord Régional PRISM'EMPLOI Grand Est et Pôle emploi Grand Est

Annexes n°1 : Liste des Directeurs territoriaux et correspondants régionaux Pôle emploi Grand Est

Annexes n°2 : Liste des Correspondants Prism'emploi Grand Est

Annexe n°1 - Liste des Directrices/Directeurs territoriaux et correspondants régionaux Pôle emploi Grand Est

<p>Directeur Territorial Pôle Emploi Ardennes 106, rue Bourbon 08010 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX M. Philippe WEISSELDINGER Philippe.WEISSELDINGER@pole-emploi.fr 06 59 12 52 56</p>	<p>Directeur Territorial Pôle Emploi Aube et Haute-Marne 6, rue Nicolas Siret 10004 TROYES CEDEX M. Fabrice HERBERT fabrice.herbert@pole-emploi.fr 06 63 33 44 40</p>
<p>Directrice Territoriale Pôle Emploi Marne 51, esplanade Fléchambault 51571 REIMS CEDEX Mme Marie-Cécile DEMOLIERE marie-cecile.demolier@pole-emploi.fr 06 25 99 86 20</p>	<p>Directrice Territoriale Pôle Emploi Meuse 77, Rue Ernest Bradfer 55007 BAR LE DUC CEDEX Mme Nathalie PATUREAU-NIEL nathalie.patureau-niel@pole-emploi.fr 06 61 98 27 65</p>
<p>Directrice Territoriale Pôle Emploi Meurthe et Moselle 2 rond-point Marguerite de Lorraine 54032 NANCY Cedex Mme Nathalie PATUREAU-NIEL nathalie.patureau-niel@pole-emploi.fr 06 61 98 27 65</p>	<p>Directeur Territorial Pôle Emploi Moselle 47, rue Haute Seille 57036 METZ Cedex 01 - BP21097 M. Fabrice NOURDIN fabrice.nourdin@pole-emploi.fr 06 19 23 28 83</p>
<p>Directeur Territorial Pôle Emploi Bas-Rhin 2 rue de Berne 67300 Schiltigheim M. Claude ROUILLON claude.rouillon@pole-emploi.fr 06 23 42 01 49</p>	<p>Directeur Territorial Pôle Emploi Haut-Rhin 2, rue Fredo-Krumnov 68057 Mulhouse cedex - BP 2453 M. Pierric OUVRARD pierric.ouvrard01@pole-emploi.fr 07 62 46 12 37</p>
<p>Directeur Territorial Pôle Emploi Vosges 3 place Charles de Gaulle 88051 EPINAL Cedex 9 Jean-Luc KIENTZ jean-luc.kientz@pole-emploi.fr 06 22 07 35 24</p>	
<p>Adjoint du Directeur des Opérations Cyprien FISCHER 27 rue Jean Wenger Valentin 67000 STRASBOURG cyprien.fischer@pole-emploi.fr 06 18 85 42 32</p>	<p>Responsable du service Partenariat Céline FELDMANN 27 rue Jean Wenger Valentin 67000 STRASBOURG celine.feldmann@pole-emploi.fr 06 22 07 35 12</p>

Annexe n°2 - Liste des Correspondants Prism'emploi Grand Est

Estelle MEYER

Présidente Prism'emploi Grand Est
estelle.meyer@supplay.fr

Katy LABALETTE

Vice-présidente Prism'emploi Grand Est
katy.labalette@randstad.fr

Angèle BLANCHARD

Vice-présidente Prism'emploi Grand Est
angele.blanchard@adecco.fr



Gaëtane DUCRU

Chargée de mission action territoriale Nord Est et Sud Est
gducru@prismemploi.eu

07 84 30 28 86